

70^{ème} congrès de la FDSEA de la Haute-loire

Saint-Germain-Laprade, le 22 mars 2016

Allocution de M. Eric Maire, préfet de la Haute-Loire

Monsieur le président,

Monsieur le président de la chambre d'agriculture,

Monsieur le directeur départemental des territoires,

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de m'avoir invité à votre 70^{ème} congrès.

Cela permet au préfet de se rendre compte des réalités que vous vivez au quotidien, même si je n'attends pas les congrès ou les assemblées générales pour m'intéresser aux dossiers agricoles.

Je voudrais vous remercier de l'excellent accueil qui m'est à chaque fois réservé que ce soit lors de visites d'exploitations agricoles ou lors de rencontres (session de la chambre d'agriculture, assemblée générale des jeunes agriculteurs...).

Je tiens aussi à saluer l'esprit de responsabilité dont vous faites preuve dans le traitement des dossiers, comme dans les manifestations alors que règnent le manque de perspectives, l'inquiétude, voire le désespoir.

L'administration de l'Etat, en particulier les agents de la direction départementale des territoires et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont mobilisés pour vous accompagner. S'ils sont parfois critiqués, ils ne sont pas responsables de tout, en particulier de l'application de la réforme de la politique agricole commune.

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Je le répète. L'administration de l'Etat n'est pas là pour freiner ou bloquer les dossiers. Dans une société où le principe de précaution est devenu un principe et où les normes poussent plus vite que les champignons, l'Etat est présent pour trouver les solutions réglementaires adaptées qui facilitent l'aboutissement des projets de développement.

Dans le domaine agricole, à mon arrivée dans le département, j'ai trouvé plusieurs dossiers :

- dossiers nationaux (chute des cours du lait, du porc, de la viande bovine, des céréales, mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune, détermination des surfaces admissibles) ;
- dossiers locaux (sécheresse, fièvre catarrhale ovine, rat taupier)

Face à la crise, le gouvernement s'est mobilisé et a pris un certain nombre de mesures.

La France est intervenue pour faire évoluer les positions européennes dans plusieurs domaines : mesures de gestion de marché, levée de l'embargo russe, étiquetage de l'origine des viandes dans les produits transformés. Sur ce dernier point, un projet de décret a été notifié à la commission européenne.

Les patrons de la grande distribution ont été réunis.

Des mesures d'urgence ont été mises en place.

Point sur les mesures gouvernementales

Plan de soutien à l'élevage

Le plan, mis en œuvre suite aux crises qui touchent l'ensemble des filières porcine et bovine représente **700 millions d'euros** sur 2015/2017 (aides de l'Etat, mesures sociales, mesures fiscales).

Le plan bénéficie au département de la Haute-Loire pour 5 millions d'euros.

Fonds d'allègement des charges

Au titre du FAC (Fonds d'allègement des charges), une enveloppe financière de l'ordre de 3 328 000 € a été attribuée au département pour environ 900 exploitations pour une aide moyenne de 3 700 €.

Un reliquat régional de 120 000 € a permis de prendre en compte les 62 CUMA éligibles portant ainsi l'enveloppe FAC à **3 448 000 €**.

L'année blanche

55 dossiers sont en cours de saisie pour environ 100 000 €.

Le dispositif dit de « l'année blanche » reste ouvert jusqu'au 30 juin et pourrait concerner près de 300 dossiers. Une enveloppe d'un million d'€ a été sollicité auprès du ministère de l'agriculture.

Cotisations sociales

Une enveloppe de 521 000 € est attribuée pour la prise en charge partielle des cotisations sociales en faveur d'environ 1 500 chefs d'exploitation.

Une nouvelle enveloppe de 505 000 € vient d'être attribuée au département pour des prises en charges de cotisations sociales 2016, la caisse de mutualité sociale agricole (MSA) Auvergne doit arrêter prochainement les critères d'attribution de cette enveloppe.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties concerne 1300 bénéficiaires pour environ 500 000 €.

La sécheresse

Suite aux conditions météorologiques de l'année 2015, la procédure de calamités agricoles a été mise en œuvre pour les pertes de récoltes sur prairie et maïs-ensilage.

Le comité national de gestion des risques et de l'assurance (CNGRA) du 9 décembre 2015 avait validé seulement 90 communes avec une perte sur prairies de 30 %.

Une mission d'expertise a eu lieu le 10 février pour revoir le zonage et les taux de pertes réellement constatés sur le terrain. Suite à cette mission, les taux de pertes réellement constatés sur le terrain et le zonage ont été revus.

Le CNGRA du 16 mars vient de valider le dossier avec une réévaluation des taux de pertes constatés :

- une zone reconnue avec un taux de perte de 35 % sur prairie et sur maïs-ensilage portant sur 144 communes ;
- une zone reconnue avec un taux de perte de 55 % sur prairie et sur maïs-ensilage sur 17 communes.

Une enveloppe d'environ 5,2 millions d'euros est allouée au département. Les éleveurs vont pouvoir déposer leur demande d'aide dès l'ouverture de Télécalam dans les tous prochains jours. Les premiers acomptes pourront être versés dès la fin de l'instruction des dossiers (courant mai).

Parallèlement, un dégrèvement de taxe foncière sur le foncier non bâti sera mis en place avec la direction des finances publiques pour les 161 communes reconnues sinistrées.

La politique agricole commune

En 2015, les acomptes sur les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et sur les droits à prestation de base (DPB) n'ont pas pu être versés au 15 septembre au 15 octobre du fait du retard dans l'instruction des demandes d'aides agricoles de la PAC pour 2015 (modification du registre parcellaire graphique et mise en œuvre de la réforme 2015-2020).

Le gouvernement a mis en place un apport de trésorerie remboursable (ATR) au 1^{er} octobre complété par un autre versement au 1^{er} décembre. Cette aide a été calculée sur 90 % du montant des aides perçues en 2014 soit environ **81 millions d'€** pour le département.

Cette décision a permis de sécuriser la trésorerie des exploitations pour la fin de l'année 2015. La fin de l'instruction des aides 2015 d'ici fin avril devrait permettre de payer l'intégralité des soldes des aides du premier pilier d'ici le 30 juin 2016.

Les agriculteurs du département devraient ainsi bénéficier des revalorisations attendues des aides à compter de 2015 et notamment pour l'ICHN (environ 10 à 15%).

En résumé, les mesures conjoncturelles (plan de soutien à l'élevage et indemnisation de la sécheresse) représentent **un effort national de plus de 10 millions d'euros dans le département de la Haute-Loire.**

Autres questions

La fièvre catarrhale ovine

Avec la découverte, le 11 septembre 2015, d'un cas de fièvre catarrhale ovine dans un élevage du sud de l'Allier, le département a été impacté par des restrictions en matière de circulation des animaux ruminants (ovins, bovins et caprins), notamment pour les animaux destinés à l'élevage (broutards, veaux de huit jours).

Actuellement, les marchés à l'exportation pour les veaux ont pu reprendre vers l'Espagne, mais cette situation a fortement impacté le prix des veaux et des broutards qui ont connu des baisses de cours très importantes.

Des inquiétudes demeurent sur les marchés avec la nécessité de vacciner les vaches d'ici le printemps sinon les veaux ne pourront plus être commercialisés.

Les opérations de vaccinations sont en cours depuis l'arrivée de nouvelles doses de vaccins.

Le ministre de l'agriculture a également annoncé un programme d'indemnisation des pertes économiques dues à la fièvre catarrhale ovine.

Le campagnol

Au niveau régional, un plan d'action a été élaboré et j'ai pris un arrêté instaurant une lutte obligatoire contre le rat taupier.

Un groupe de suivi scientifique pour la lutte contre le campagnol vient d'être mis en place pour relancer les actions de recherche sur le sujet. Ce groupe s'est réuni le 10 mars dernier sous la présidence de la préfète du Puy-de-Dôme.

Le loup

Depuis deux ans, le département est concerné par des attaques de loup (quatre reconnues à ce jour). Les attaques ont touché des éleveurs du sud du département en limite de la Lozère et de l'Ardèche. Des mesures de protection ont été mises en place auprès des éleveurs (parcs électrifiés, achat de chiens « patou »). Le département va pouvoir dès 2016 bénéficier des aides à la protection contre la prédation avec des financements du FEADER, le département va rentrer dans la catégorie des départements avec une présence avérée du loup.

A la suite des signalements sur les communes de Saugues, Pébrac, Siaugues Sainte-Marie, Croissances et Malataverne, les experts scientifiques du réseau loup lynx de l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont conduit des investigations pour identifier l'espèce concernée.

Après analyse, et évaluation des observations portant sur les critères morphologiques et le comportement de l'animal observé, les experts ont conclu qu'il ne s'agissait pas d'un loup.

A Malataverne, l'animal a été identifié, sans aucun doute comme un chien loup de type « Tchèque ».

Retenues d'eau

A partir de l'inventaire des projets de retenues d'eau, le préfet de région a demandé aux préfets de département de réunir une conférence de projet chargée d'examiner chaque projet en vue d'en faciliter l'aboutissement.

Les perspectives

Nous savons tous qu'une grande partie des problèmes que rencontre actuellement l'agriculture française ne peuvent pas trouver de solutions localement dans la mesure où l'économie est aujourd'hui mondialisée. Les prix sont fixés par les marchés. Des règles sont édictées par la commission européenne. Les industriels et les grandes surfaces font partie de groupes nationaux.

Que pouvons-nous faire, ici, en Haute-Loire ?

Ce n'est pas simple, car il faut à la fois gérer l'urgence et préparer l'avenir.

La gestion de l'urgence, outre la mise en œuvre des mesures telles que le plan de soutien de l'élevage ou l'indemnisation de la sécheresse, nécessite d'informer le gouvernement des difficultés rencontrées qui nécessitent un traitement national ou européen.

Vos organisations syndicales s'y emploient par leurs canaux. En ma qualité de préfet, j'informe et j'alerte très régulièrement le gouvernement et, en particulier le cabinet du ministre de l'agriculture.

J'ai également commencé à travailler sur les questions administratives, les normes pour proposer les adaptations utiles.

Mais il faut préparer l'avenir et ouvrir des perspectives. Notre pays et notre département ont une grande tradition agricole, des savoir-faire forgés au fil des siècles, des productions de qualité. En d'autres termes, nous disposons d'un potentiel important qu'il convient très certainement de faire évoluer.

Comment ?

L'évolution de l'agriculture de la Haute-Loire a fait l'objet de réflexions au sein de la chambre d'agriculture, du conseil départemental et de l'Etat.

Le code rural et de la pêche maritime (art. L. 313-1) donne au préfet les moyens d'organiser la concertation.

Le préfet de département est chargé d'élaborer un projet qui détermine les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental.

Ce projet est soumis à l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et devra s'articuler avec les plans régionaux (plan régional de l'agriculture durable, schéma directeur régional des exploitations agricoles).

J'ai proposé aux présidents de la chambre et du conseil départemental d'organiser la concertation pour élaborer un plan départemental agricole. Ils m'ont donné leur accord.

Sans attendre la finalisation de ce plan, j'examine des dossiers concrets.

Hier, par exemple, j'ai visité la plateforme de collecte et de distribution des produits locaux gérée par la société coopérative « Terroirs de Haute-Loire ».

Vous le savez, cette plateforme permet de regrouper la production d'une quarantaine de producteurs et de faire une offre que ce soit à des collectivités, en répondant à des appels d'offres ou aux particuliers par l'intermédiaire d'internet.

L'outil existe. Il est de création récente. Il convient de le développer et d'atteindre un équilibre économique.

J'ai identifié, avec les responsables, un certain nombre de difficultés sur lesquelles je peux agir, notamment en matière d'application de normes ou de relations avec le secteur public (restauration scolaire, repas des maisons de retraite...).

L'avenir, c'est certainement aussi l'utilisation des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, ou encore le développement de la méthanisation.

L'avenir, c'est une agriculture innovante qui s'inscrit dans un territoire en mutation.

Dans l'immédiat, lorsque je visite des exploitations ou que je rencontre des responsables du monde agricole, il est, à chaque fois fait état de difficultés liées à l'application de normes.

Je vous demande, Monsieur le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, de me signaler des exemples concrets de difficultés. Je traiterai celles pour lesquelles je suis compétent et je rendrai compte pour celles qui ne peuvent se traiter qu'au niveau national ou européen.

Je vous remercie de votre attention.